L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 29 MAI 1877. 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI MATIN, 29 MAI

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Seille & Malochée, au No 69 rue des Ursulines – Meubles.

Par Vincent & Co., aux Nos 63 et 65 de la rue de la Douane – Habillements et lingerie de messieurs.

Vente d'îlets dans la paroisse de St-Bernard.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la vente de huit îlets de terre avec bâtisses et améliorations, qui doit être faite le 2 juin 1877 à 11 heures, pour le compte de la succession de la veuve Fourcot, par le ministère du shérif de la paroisse St-Bernard, à la maison de Cour, près des abattoirs.

SPECTACLES.

Mardi, 29 mai 1877.

ALCAZAR—Chansonnettes, opérettes, etc.

La lettre de Morton.

Nous avons [illegible] le président Hayes l'avoir ajourné au mois d'octobre, la date de la session extraordinaire du Congrès, afin de donner le temps à sa politique de conciliation et d'oubli de porter ses fruits. Qui songera, en octobre, disions-nous, à Packard et à Chamberlain ? Les sénateurs ou représentants qui voudraient se faire leurs champions se rendraient ridicules. M. Morton, le grand chef de la politique de haine sectionnelle, s'est effrayé de voir l'oubli se faire si vite et il a adressé, à la date du 25 mai, au *Journal* d'Indianapolis, une longue diatribe qui a pour objet de faire revivre aux yeux des adeptes du radicalisme, les prétendus griefs du parti républicain et d'agiter de nouveau la chemise sanglante que l'on croyait bien enterrée.

Nous nous sommes fait un devoir de lire attentivement cette lettre de M. Morton et nous avons été satisfait d'y trouver des aveux et des concessions qui indiquent qu'un grand pas a été fait et que le sénateur de l'Indiana, lui-même, ne peut s'empêcher de reconnaître les faits accomplis et les modifications apportées à la situation.

L'objet apparent de la première partie de la lettre est d'établir les droits de W. P. Kellogg à un siége dans le Sénat des Etats Unis. Posant en prémisses que le Bureau des retours était une institution légale, M. Morton prétend que les deux chambres réunies à la Maison d'Etat, avaient un quorum légal d'après ce Bureau (ce qui est faux pour le Sénat) et il part de là pour déduire que Packard et Antoine ont été élus légalement, et que Kellogg ayant un certificat de Packard, a un titre *prima facie* à être admis au Sénat.

Mais, dans le cours de cette argumentation sophistique, entremêlée des calomnies habituelles au sénateur de l'Indiana contre les démocrates, M. Morton est obligé de constater la démolition des législatures de Chamberlain et de Packard. Il admet implicitement que la cause des deux prétendants est perdue sans retour. Parlant de la législature qui a élu Kellogg, il dit :

"Aucune rupture de cette législature, aucune combinaison, aucun arrangement survenus subséquemment ne peuvent amoindrir son titre, ni détruire la légalité de ce qui a eu lieu antérieurement. Bien que les membres même qui avaient [illegible] l'élection de Packard [illegible] de Kellogg, aient plus tard, déclaré [illegible] de Nicholls et pris part à l'élection de Spofford, il est trop clair, pour qu'il soit nécessaire d'argumenter, qu'ils n'ont pu enlever des droits acquis, ni faire que ce qui était légal soit devenu illégal. A moins que Kellogg ne se retire volontairement, le Sénat aura à décider la question de son élection telle qu'elle était au moment de l'ajournement."

Dépouillé de tout déguisement, le fait est simplement que Packard et Chamberlain n'étaient pas capables de se maintenir au pouvoir et que le gouvernement des Etats Unis, dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire, a refusé de les soutenir. Leurs législatures, se trouvant sans défense, sont tombées en pièces et de leurs débris, en partie, de nouvelles législatures ont été construites, dont la légalité ne consiste que dans le fait de leur existence, parce qu'il n'y en a pas d'autre à leur opposer.

Après une autre tirade d'injures contre les démocrates, Morton ajoute :

"Le président Hayes a été pressé d'abandonner la Louisiane et la Caroline du Sud immédiatement et on lui a dit que ce n'était qu'une question de temps ; qu'à l'élection suivante, ces Etats iraient comme le Mississippi, l'Alabama et autres et qu'il valait mieux les lâcher. Il [illegible] argument, il n'était, malheureusement, que trop vrai."

M. Morton ne blâme pas M. Hayes qui n'a fait qu'accepter la situation à lui léguée par Grant, et il rejette la faute sur le président et sur les sénateurs républicains qui se sont détachés de leur parti sur la question du Sud.

"Je dis que, dans mon opinion, c'était clairement le devoir du Président, d'après la Constitution, de reconnaître le gouvernement de Packard et de le soutenir avec le pouvoir militaire. [illegible] *entreprise eût été facile et l'échec désastreux.* [illegible] une opinion publique divisée dans son propre parti et les deux Chambres du Congrès contre lui, *il eût échoué à la fin.*"

La satisfaction avec laquelle les promesses de paix et de conciliation de la part du Sud ont été reçues au Nord, est étonnante pour ceux qui, comme M. Morton, prétendent connaître les faits. Il [illegible] cependant, [illegible] au président Hayes, dont la situation était très difficile et qu'il croit toujours sincèrement dévoué au parti républicain.

Avant disposé assez cavalièrement de la cause de Kellogg, Morton, dans la seconde partie de sa lettre, s'occupe de son but principal qui est d'exciter les jalousies et les haines du Nord pour convaincre ses lecteurs de la nécessité absolue d'opposer au Sud uni un Nord Uni.

[illegible] que la reconstruction ait été un échec, parce qu'il la fait consister dans l'application des amendements constitutionnels, et parce qu'elle deviendrait un succès, si les assurances des démocrates au président Hayes étaient exécutées de bonne foi. M. Morton veut bien reconnaître que le Sud ne vise plus à la sécession, ce n'est pas malheureux ; entendons ses paroles :

"On sache bien que le grand objet maintenant du parti du Sud est de réparer les pertes infligées par la rébellion. Il ne pense plus à quitter l'Union. Il ne se prépare pas à une sécession future, mais s'occupe avec une extrême attention de plans pour réparer ses grandes [illegible]

"En effet, les gens du Sud soutiendront les démocrates du Nord tant qu'il se [illegible] à leur politique en dépit de leur sentiment mal étouffé contre ce parti pour avoir poussé à la rébellion et sa conduite perfide et lâche envers eux [illegible] qu'elle a duré."

Morton cherche à exciter les colères du Nord en prétendant de nouveau que le Sud vise à une indemnité pour les propriétés rebelles détruites par les armées de l'Union, et à l'effacement de toute distinction entre les soldats rebelles et les soldats de l'Union, entre la dette rebelle et la dette de l'Union, et il croit que le Sud ne sera satisfait que quand il sera dédommagé pour la perte de ses esclaves. Après ces grandes insinuations, l'inventeur de la chemise sanglante fait à sa façon, le tableau du triomphe de la démocratie ; il fait voir à nouveau son panorama [illegible] de meurtres et de massacres et il déclare qu'il [illegible] pas à l'exécution des promesses faites au président Hayes.

[illegible], cependant, qu'il va trop loin [illegible] l'opinion publique, il ajoute [illegible] à ses dénonciations et à ses appels [illegible] passions, et il termine comme suit :

"Au contraire, dit-il, les républicains [illegible] ces Etats, blancs et noirs, sont [illegible] dans leurs personnes, leurs propriétés, [illegible] liberté de parole, d'action et d'occupation, je serai le premier [illegible] à reconnaître ce grand résultat [illegible] le passé, j'accepterai les nouvelles conditions avec joie, et je croirai que ce n'est pas en vain que la rébellion a été supprimée."

[illegible] le retrait volontaire de l'armée, [illegible] a été livré à lui-même. Après des campagnes sanglantes, pour obtenir le pouvoir politique, les gens du Sud ont été avec [illegible]

quent à protéger toutes les classes et toutes les races dans la jouissance de leurs droits, les républicains les plus conservateurs verront qu'il n'y a d'autre sécurité que dans la jouissance solide du gouvernement entre les mains du parti républicain.

De même que la démocratie a acquis par la force un Sud solide, les républicains doivent acquérir un Nord solide par la vigilance et par la justice [illegible] leur cause.

Les républicains du Nord sont maintenant avertis qu'ils ne peuvent supporter de divisions qui compromettraient leur succès. Si le Nord, par de malheureuses discordes, est divisé, et devient ainsi la proie d'un Sud confédéré solide, ce sera en vain que la rébellion aura été supprimée, les fruits de la guerre seront perdus, et notre dernière condition sera pire que la première.

L'impression qui nous reste de la lecture de cette longue lettre, c'est que M. Morton est un peu déconcerté par les événements, qu'il n'a qu'un fort médiocre espoir de faire admettre Kellogg, qu'il considère le Sud entier comme perdu pour le parti républicain et que n'ayant pas encore trouvé un nouveau terrain pour rallier les phalanges républicaines il n'imagine rien de mieux que de remuer les cendres du passé et d'y chercher une étincelle qui lui permette de rallumer le feu de l'esprit sectionnel.

Quand arrivera le [illegible] d'octobre, la lettre de Morton aura été oubliée comme les protestations de Chamberlain et Packard et il faudra, croyons-nous, autre chose que d'odieuses redites pour détruire à nouveau l'union des sections et intéresser le pays à de stériles agitations politiques, quand tant de grandes questions d'intérêt commun réclament son attention.

PUBLICATION EN FRANÇAIS DES LOIS DE LA LOUISIANE.

En vertu de la loi sur les impressions publiques et d'un contrat conclu avec le Bureau des impressions, nous commencerons demain, dans l'ABEILLE, la publication en FRANÇAIS, des lois d'intérêt général passées par la législature dans la session ordinaire et dans la session extraordinaire de 1877.

La somme allouée pour cette publication est très minime et ne couvrira guère que les dépenses, sans compensation pour le travail de traduction qui reste à notre charge. Mais nous ferons avec plaisir ce sacrifice, d'abord à cause de l'intérêt qu'offrira la lecture des lois à publier, et ensuite à cause de la satisfaction que causera à la population créole la publication officielle des lois dans la langue mère de la Louisiane, si injustement proscrite par le régime radical.

Les chemises françaises reçues chez Victor Nippert sont pleinement garanties. On n'est pas tenu de les garder si elles ne conviennent pas en tous points.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 12 mai de l'*Illustration* et du *Monde Illustré*.

LE CONCERT DE M. FLANDRY.—Le concert donné par M. Flandry, au foyer de l'Opéra, dimanche dernier, a eu lieu devant un auditoire plus choisi que nombreux. Le bénéficiaire a fait apprécier son talent de pianiste, que nous connaissions déjà de longue date, dans la "Marche aux Flambeaux", de Meyerbeer, et *Les Diamants de la Couronne*, morceaux pour piano à 4 mains, qu'il a exécutés avec M. Cartier, et dans une ouverture d'Auber jouée par Mme Courtade et par lui d'une façon fort brillante. Le violoncelliste Mona a exécuté avec talent des thèmes de Francone. Quant à la partie vocale elle a été variée et brillante, et le public a applaudi tour à tour madame Courtade et mesdemoiselles F. F. et M. F. toutes trois douées de fort belles voix, et MM. Météyé, Rossi, G. T., E. P. et P. B. C. Parmi les morceaux qui ont eu le plus de succès, nous citerons le duo de la *Favorite* par Mme Courtade et M. G. T., l'air du *Prophète* par Mme Courtade et le duo du *Chalet* par MM. Météyé et Rossi.

DEUX NOMS HONORÉS.

Les généraux Jubal A. Early, de la Virginie, et G. T. Beauregard, de la Louisiane, occupent un rang prééminent dans l'histoire de ce pays, et à leurs noms se rattachent des actes qui vivront aussi longtemps que le peuple américain gardera la mémoire. Leurs antécédents sont écrits bien haut dans les pages de la renommée et dans la liste des hommes honorables, ils sont au premier rang.

Par conséquent, le fait qu'ils ont consenti à servir comme commissaires spéciaux pour surveiller personnellement et diriger le grand tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui aura lieu le 5 juin, a produit dans l'esprit public l'impression absolue que toutes les promesses et les engagements pris par la Compagnie seront fidèlement exécutés.

Comme cela a été annoncé, le tirage aura lieu le 5 juin, et les $500,000 de lots seront distribués, y compris un gros lot de $100,000, un lot de $50,000 et un lot de $20,000. Tous les billets ne coûtent que $10 00, et les fractions en proportion.

Nominations par le gouverneur.

Edouard Brou, assesseur, paroisse Jefferson.

W. F. S. Warner et W. K. Strickland, membres du jury de police pour la paroisse Ste-Hélène.

Un lot
$100,000
Un lot
$50,000
Un lot
$20,000
Dans le tirage
Extraordinaire
De la Loterie de la Louisiane
5 juin

L'AMBASSADEUR DE RUSSIE ET M. DE CASSAGNAC.—Un débat a été soulevé à propos de la démarche que l'ambassadeur russe a fait auprès du *Pays* ; à la suite d'un article par lui publié.

Une note que nous trouvons dans le *Temps* donne à cette démarche son véritable sens :

"Plusieurs journaux, dit notre confrère, ont annoncé que M. le prince Orloff, et tout le personnel de l'ambassade russe à Paris avaient déposé leur carte au domicile de M. de Cassagnac, à la suite de la séance du 8.

D'après des renseignements autorisés, les cartes en question ont été envoyées en effet, mardi, mais avant la séance de la Chambre et à l'occasion de l'article paru la veille dans le *Pays*.

C'est là une démarche de courtoisie assez habituelle à l'ambassade de Russie, dans des occasions semblables, vis-à-vis des publicistes qui se montrent sympathiques à la Russie et à son souverain.

Ajoutons que l'ambassadeur de Russie et tout le personnel de son ambassade ont envoyé leurs cartes au garde des sceaux, qui avait flétri avec tant d'énergie les outrages dont S. M. l'empereur de Russie avait été l'objet, et ont fait la même démarche auprès de M. Grévy, le président de l'assemblée, qui s'était associé à cette protestation indignée."

Le Nord, organe russe de Bruxelles, publie ce qui suit :

"A propos d'un article d'une feuille de province offensant pour l'empereur de Russie, le président du conseil et le ministre de la justice [illegible]"

[illegible]

LE PALAIS [illegible]

AU PUBLIC.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE DE LA NLLE-ORLEANS.

La direction de la compagnie du chemin de fer du Pacifique de la Nlle-Orléans, juge qu'il est de son devoir envers les citoyens qui ont appuyé son entreprise jusqu'ici, de faire un [illegible] appel au public afin d'ouvrir, par une voie directe, des communications entre la Nlle-Orléans et le Texas.

Il est universellement admis que l'achèvement de cette route est essentiel à l'existence commerciale de cette ville.

Nous avons essayé des souscriptions volontaires et nous avons pu jusqu'à présent réunir plus de $800,000—somme avec laquelle nous avons [illegible] cinquante milles environ—ce qui vaut bien, à la connaissance de juges compétents, un demi-million de piastres. N'ayant [illegible], nous devons lever promptement, par des souscriptions [illegible], une somme suffisante pour mener à bonne fin le plus vite possible le travail, ou retarder [illegible] son achèvement définitif.

Nul, connaissant les ressources [illegible] du Texas et de l'Arkansas [illegible] sous le contrôle des gens de cette ville et de cet Etat ou sous celui des étrangers. La solution de cette question dépend entièrement de la libéralité dont feront preuve nos propres citoyens.

Qu'il soit entendu, que cette Direction se propose, quoi qu'il advienne, de n'abandonner le travail qu'elle a entrepris qu'au cas où le peuple l'abandonnerait absolument.

Une liste de souscriptions nouvelles sera immédiatement dressée, et les livres de la compagnie seront ouverts aux souscripteurs au bureau No 23 de la rue des Magasins, au-dessous de l'Hôtel St. James.

S. H. Kennedy,	Geo. Jonas,
E. A. Palfrey,	W. B. Schmidt,
Albert Baldwin,	Jno. H. Kennard,
Cyrus Bussey,	Emory Clapp,
G. W. Cary,	Julius Weis,
Ad. Schreiber,	Hugh Kennedy,
B. B. Wheelock,	E. L. Ramlett,

B. W. Taylor.

RUMEUR SUR L'ÉTAT DE SIÉGE EN FRANCE.—Nous ne donnons que sous toute réserve la dépêche suivante :

Paris, 25 mai : On dit qu'une note a été communiquée à tous les journaux conservateurs des départements, déclarant que dans l'intervalle de trois mois entre la dissolution des Chambres et les élections générales, le président Mac Mahon a parfaitement le droit de déclarer l'état de siége.

On sollicite dans le commerce de Paris des signatures pour une pétition adressée au Président, et qui lui représente que les événements récents paralysent les affaires.

Billets
$10
Demi-billets
$5
Quarts de billets
$2 50
Huitièmes
$1 25
Dans le tirage extraordinaire
De la Loterie de la Louisiane
5 juin.

LA REPRÉSENTATION DES ETATS-UNIS A L'EXPOSITION DE PARIS.—Il y a eu au Cooper Institute à New York un grand meeting, à la suite duquel les résolutions suivantes ont été adoptées :

"Attendu que nous croyons qu'une exhibition convenable des ressources naturelles et des produits manufacturés des Etats-Unis à l'Exposition de Paris en 1878 sera d'un avantage incalculable pour notre peuple ;

Attendu que nous sommes convaincus que c'est le désir général des Américains que leur pays soit représenté à cette Exposition d'une manière en rapport avec sa position parmi les nations ;

Et attendu que le temps est maintenant si court avant l'ouverture de l'Exposition que dans l'intérêt de nos exposants il ne doit plus exister aucun délai à l'organisation et à l'entrée en fonctions de la commission des Etats-Unis.

Par ces motifs, il est résolu que nous sollicitons respectueusement, mais énergiquement le président des Etats-Unis, par l'intermédiaire du secrétaire d'Etat, d'accepter l'invitation de la France et de prendre telles mesures qu'il jugera convenable pour former une commission qui soit officiellement reconnue par le gouvernement français, et qui mette à exécution les intentions de ceux de nos compatriotes qui désirent participer à l'Exposition."

Une résolution additionnelle porte que M. Schultz, président du meeting, nommera un comité de trois membres chargé de se rendre à Washington pour présenter les résolutions qui précèdent au président et au secrétaire d'Etat, et en solliciter la prise en considération.

LE CANADA ET L'EXPOSITION DE PARIS.—On télégraphie d'Ottawa, le 24 mai :

Le département de l'agriculture fait des préparatifs pour la représentation du Canada à l'Exposition de Paris. Quatorze-mille pieds dans l'édifice principal ont été engagés pour l'exposition des produits du Dominion, et le gouvernement annonce l'intention de transporter gratuitement les vitrines. On a le projet, à la clôture de l'Exposition, de vendre les produits canadiens qui auront été exhibés, sauf les collections scientifiques et articles d'une valeur spéciale.

LA LEGISLATURE D'ALBANY ET LA VILLE DE NEW-YORK.—La législature d'Albany s'est ajournée hier, après une longue et laborieuse session que l'*Express* résume en ces termes :

La session a vu faire très peu de bonnes choses et beaucoup de mauvaises. Nous avons à remercier le gouverneur Robinson de beaucoup de vetos d'importance [illegible], et nous sommes redevables à la constitution amendée de son droit de biffer les chapitres nuisibles, tant dans le Supply Bill que dans l'Appropriation Bill. Nous avons à remercier spécialement le gouverneur d'avoir un peu protégé la ville contre une législation de vendetta et de parti. Il y aura ce soir un monceau de bills dans le chapitre législatif, et nous espérons que les bons seront approuvés et les mauvais rejetés.

Parmi les bills rejetés est celui de la taxe des banques ; il demandait trop, et c'est pour cela qu'il n'a rien obtenu. Le transit rapide en cette ville est défait aussi, pour la 20e année consécutive, car le mouvement du transit rapide a commencé en 1858.

L'Apportionment Bill passé par l'assemblée est l'acte le plus condamnable de la session. Même les républicains de la ville ne peuvent pas le défendre et cependant les membres républicains de la ville ont voté pour lui. Une lettre d'Albany au *Times* dit :

"Deux républicains ont voté contre lui. Il est probable que beaucoup d'autres républicains auraient donné aussi un vote négatif, mais il n'est pas facile de résister à la pression des ressorts de parti quand c'est le gouverneur Alvord qui les fait mouvoir."

La même lettre dit que les membres de la campagne ne voulaient pas du bill d'"apportionment", parce qu'ils désirent dominer sur la ville. Nous ne doutons pas de [illegible] de cette assertion ; mais quand on se souvient comment la campagne vole cette ville, la forçant à payer $2,500,000 pour les écoles de l'intérieur, et comment la ville a à payer la moitié des taxes de l'Etat, et comment elle est gouvernée par des fonctionnaires d'Etat et fédéraux pris en dehors de la ville, on peut comprendre l'esprit de ceux qui commandent un outrage contre la ville et qui diffament son gouvernement et sa population.

L'ITALIE ET LA FRANCE.—Le *Movimento* de Gênes du 7 mai, faisant allusion à certains bruits accueillis par la presse allemande, proteste [illegible] contre l'intention attribuée au gouvernement italien de chercher querelle à la France [illegible]

[illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Banquet du Grand Jury.

Dans le banquet présenté par le Grand Juri à l'hon. W. R. Whitaker, juge de la cour criminelle supérieure pour la paroisse d'Orléans, nous avons remarqué les passages suivants :

Il y a dans l'enceinte de la prison de paroisse nombre de prisonniers condamnés au pénitencier pour un temps limité ou pour la vie et ces prisonniers, pour cause d'appel suspensif, attendent encore leur sentence finale.

[illegible]

Affaire du Workhouse.

Il paraît que M. B. F. Jonas, avocat de ville, consulté par le Conseil sur la légalité de l'existence du Workhouse, a répondu affirmativement en opposition à l'opinion du juge Whitaker, de la Cour Supérieure Criminelle. [illegible]

Douane.

La Douane à ce port sera fermée mercredi, 30 du courant (jour des décorations), excepté de 9 à 11 heures du matin pour l'entrée et l'expédition des navires seulement.

Les entrepots resteront ouverts sous la charge des inspecteurs de service comme à l'ordinaire.

Un bruit étrange.

On rapporte une nouvelle à laquelle nous nous refusons de croire provisoirement [illegible]

[illegible]

Grande fête champêtre.

[illegible]

Numéros gagnants.

Les numéros 441, 3173 et [illegible] ont gagné les trois prix au [illegible] dimanche dernier, par la Compagnie de pompiers Vigilant No 2. Les personnes qui possèdent les billets portant ces numéros, sont priées de réclamer leurs prix à M. G. H. Tardy, chef du comité d'arrangements.

Difficulté sanglante.

[illegible]

Incendie.

[illegible]

Décès au scrutin.

[illegible]

Rapport de Santé.

Du 20 mai à 6 heures du soir au 27 du même mois à la même heure, il est mort à la Nlle-Orléans [illegible]

TEMPERATURE.—28 Mai 1877.

[illegible]

—On nous annonce, dit la *Propagation*, [illegible]

[illegible]

NEW YORK Life Insurance Co.,

[illegible]

SURPLUS [illegible] Plus de $6,500,000.

[illegible]

NEW YORK Life Insurance COMPANY.

[illegible]

Directeurs pour la Louisiane : [illegible]

Médecins : [illegible]

Agent Général en Louisiane [illegible]

L. E. COPES,

[illegible]

NEW ENGLAND [illegible] AGENCY,

LA SEULE MAISON AU SUD.

Coin Royale et Ste Anne, N.-O.

[illegible]

CHAUSSONS !

[illegible]

COIN ROYALE & STE ANNE, Maison Ste Anne, [illegible]

Coin Royale et Ste Anne.

GRANDE REDUCTION DANS LES PRIX.

CHEMISES FRANÇAISES, —CHEZ—

B. SEMBRE,

COIN ROYALE et ST-LOUIS.

[illegible]

EVENTAILS POUR SOIRÉES.

[illegible]

LE BUREAU DU COURTIER,

17 rue Baronne.

[illegible]

OTTO SCHWANER.

AVIS.

[illegible]

Souvenez-vous-en.

[illegible]

L. LIPPMAN.

La Créole.

Magasin en gros et en détail.

[illegible]

W. H. BARNETT,

COURTIER.

[illegible]

L. GIROT.

Marchand-Tailleur.

[illegible]

PROCESSIONS !

B. NONNON,

[illegible]

MmeJ. VILLIO,

266 RUE DE CHARTRES 266

[illegible]

Aux prêteurs sur gage.

[illegible]

INSTITUTRICE.

[illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

Hôtels, Restaurants, etc.

SHADY GROVE HOTEL,

[illegible]

GRANDE ILE.

[illegible]

$40 SAISON $40
De 1877 à

BLADON SPRINGS,

CHOCTAW COUNTY, ALABAMA.

[illegible]

Guérison des Maladies Chroniques.

Dr. C. TESTUT,

[illegible]

CHAS. E. KELLS

ET

M. VIET,

[illegible]

DR. FH. LAVILVARESSE,

[illegible]

M. ANDRIEU - - - 160 Poydras,

[illegible]

MEUBLES.

Un stock entier de beaux meubles à vendre,

Au-dessous des prix des fabricants,

AU MAGASIN DE D. BELHAM & CO.,

No 26 de la rue ROYALE.

Pour France.

[illegible]

A PARTIR D'AUJOURD'HUI,

MILWAUKEE LAGER BEER

[illegible]

A vendre ou à louer à Mandeville.

[illegible]

CHANGEMENT DE LOCAL.

H. B. PICCALUGA,

[illegible]

R. A. PHYROUX

NOTAIRE PUBLIC.

[illegible]

Société Suisse.

[illegible]